



**Déclaration préalable UNSA EDUCATION
CDEN du 1^{er} mars 2013**

**Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Madame la Directrice académique,
Mesdames, messieurs les membres du CDEN,**

Ce CDEN se déroule dans un contexte national où des orientations capitales pour le système éducatif sont en train de se dessiner.

L'an passé l'Unsa Education n'avait cessé de marteler à chaque instance : Il faut que cela change ! La **loi d'orientation et de programmation** présentée par le ministre Vincent Peillon est une première étape de rupture. Nous avons des signes de changement avec la programmation de 60 000 créations de postes pour les 5 années à venir. Nous avons des signes de ce changement, dans le renforcement de la continuité éducative entre l'école et le collège, dans l'affirmation d'un socle commun aux contenus et à l'évaluation repensés, socle commun qui constitue la colonne vertébrale de la scolarité obligatoire. Nous avons des signes de ce changement, en recréant les conditions d'une véritable formation professionnelle des enseignants.

Les mesures de carte scolaire en Dordogne s'annoncent complexes.

Dans le 1^{er} degré, nous avons annoncé en Comité Technique que la dotation nulle pour notre département était un choix du Recteur : celui de ne pas affecter à la Dordogne une dotation négative malgré une baisse des effectifs. Nous avons salué les ouvertures et avancées obtenues pour certaines écoles en votant favorablement sur les mesures de créations d'emplois (estimant malgré tout qu'elles étaient insuffisantes). Nous avons cependant annoncé que la mise en œuvre des nouveaux dispositifs, que la volonté de renforcer le vivier de remplaçants ne faciliteraient pas nos travaux concernant les mesures de retraits d'emplois : nos votes « contre » l'ont attesté. Malgré quelques avancées, nous avons estimé que de nombreuses mesures envisagées étaient inacceptables. Depuis, des ajustements ont été faits et nous les reconnaissons. En revanche, nous estimons qu'il reste encore des situations difficiles pour certaines écoles et nous vous demandons de prendre en considération nos demandes d'ouvertures. De plus certaines mesures de fermetures ou blocages à la fermeture restent inacceptables. Madame la Directrice académique, vous devez absolument permettre de nouvelles avancées. Elles éviteront d'alimenter la colère justifiée ou l'incompréhension dans les RPI et dans les écoles, où les seuils après fermeture seraient encore bien trop élevés pour pouvoir enseigner dans des conditions favorables aux apprentissages des élèves dont nous avons la charge.

Globalement dans le second degré il y a une rupture visible dans cette carte scolaire, avec l'attribution de 21 postes supplémentaires pour la Dordogne. Pour les collèges qui nous concernent plus particulièrement dans ce CDEN, nous notons des avancées, même si certaines situations comme le collège de Thenon devront être regardées avec attention (la perte d'une division dans cet établissement entraînant de sérieuses difficultés).

Venons-en désormais à un sujet qui nous préoccupe tous énormément en Dordogne en ce moment, celui des **rythmes** pour la rentrée prochaine.

Depuis la publication du décret révisant l'organisation de la semaine scolaire, nous affirmons qu'aucune mesure ne doit être prise sans les enseignants. Cette réorganisation, pour ceux qui la choisissent, doit être le résultat de discussions et concertations. Le Ministre a accédé à notre demande qui était de dégager du temps pour les personnels afin de permettre réflexions et dialogues : nous saluons cette décision. Nous avons également demandé qu'un comité de suivi soit mis en œuvre afin d'accompagner les écoles qui ont fait le choix d'adopter ces nouveaux rythmes.

En vous écrivant Madame la Directrice académique ce mercredi 27 février, nous vous demandons quelles seront les traductions locales de ces annonces ministérielles. Nous souhaitons en savoir davantage. Les écoles qui font ce choix doivent avoir du temps pour construire un projet articulant conditions de travail de nos collègues et conditions d'apprentissages des élèves. Nous vous demandons également de déduire du temps de travail (aide personnalisée ou animations pédagogiques) les réunions que nos collègues ont faites avec leur IEN sur ce sujet et de défrayer leurs déplacements.

Dans le 1^{er} degré, nous attendons encore des avancées sur l'indispensable reconstruction des RASED, la direction d'école, ou encore l'éducation prioritaire. Nous demandons toujours la création de l'ISOE pour les professeurs des écoles.

Pour l'ensemble des personnels, il est nécessaire d'obtenir maintenant des signes concrets d'amélioration des conditions de travail et une valorisation des différents métiers.

En conclusion, nous sommes favorables aux changements à condition qu'ils ne s'opèrent pas sans nous et s'ils nous permettent de reconstruire notre Ecole collectivement.

La délégation UNSA Education : Natacha ETOURNEAU, Jérôme BOUSQUET, Frédéric MARCHAND